

DEMANDE À LA FAMILLE !

Le conseil des familles dans le cadre de
l'éducation sociale et de la pédagogie spécialisée

Christa Quick
Directrice Familien Support Bern West,
Membre du comité Familienrat Schweiz

Martin Nigg, lic. phil.
Vice-président APEA Glaris,
Membre du comité Familienrat Schweiz

PROGRAMME

- Conseil des familles – de quoi s’agit-il ?
- Histoire
- Champs d’application
- Déroulement
- Caractéristiques et mécanismes d’action
- Faits et chiffres



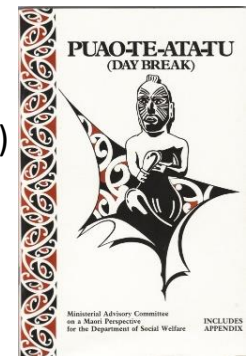
CONSEIL DES FAMILLES – DE QUOI S'AGIT-IL ?

- Processus décisionnel dans le cadre de la famille élargie et de son environnement social.
- Postulat de base : les individus sont les expert·e·s de leur propre vie.
- « Le conseil des familles n'est pas une conférence d'aidant·e·s à laquelle participent les membres de la famille. Le conseil des familles est le conseil de la famille, dans lequel sont entendus des professionnel·le·s. »

Prof. Dr. Frank Früchtel

HISTOIRE DU CONSEIL DES FAMILLES

- Le “Family Group Conferencing” a ses racines dans la culture/tradition des Maoris.
- Le conseil des familles garantit
 - le droit de la famille (mode de vie propre)
 - le droit de l’État (protection de l’enfance)
- Children Young Persons and Families Act, 1989 :
« L’intention est de permettre à la famille d’assumer autant que possible la responsabilité du bien de l’enfant et de réduire les interventions de l’État au minimum nécessaire pour garantir la protection de l’enfant. » (Judge Peter Boshier Te Hokianga, Mai 2006)



CHAMPS D'APPLICATION



Résistance à
une aide
extérieure



Désir de
soutien et de
participation



Interventions
professionnelles
inefficaces



- Mesures de protection de l'enfance volontaires et ordonnées (selon le droit civil)
- Justice des mineurs
- Réinsertion professionnelle
- Soins et prise en charge des personnes âgées en milieu familial,..etc.

EXEMPLE DE CAS

Michi (15 ans)

- Scolarisation et internat (2 jours/ semaine) au Centre de pédagogie curative (CPC)
- Trouble de l'apprentissage, trouble obsessionnel-compulsif
- Psychothérapie, art-thérapie

Remo (12 ans)

- École secondaire, adaptation partielle des objectifs d'apprentissage
- TDAH, troubles du comportement
- Travail social scolaire, accompagnement socio-éducatif de la famille

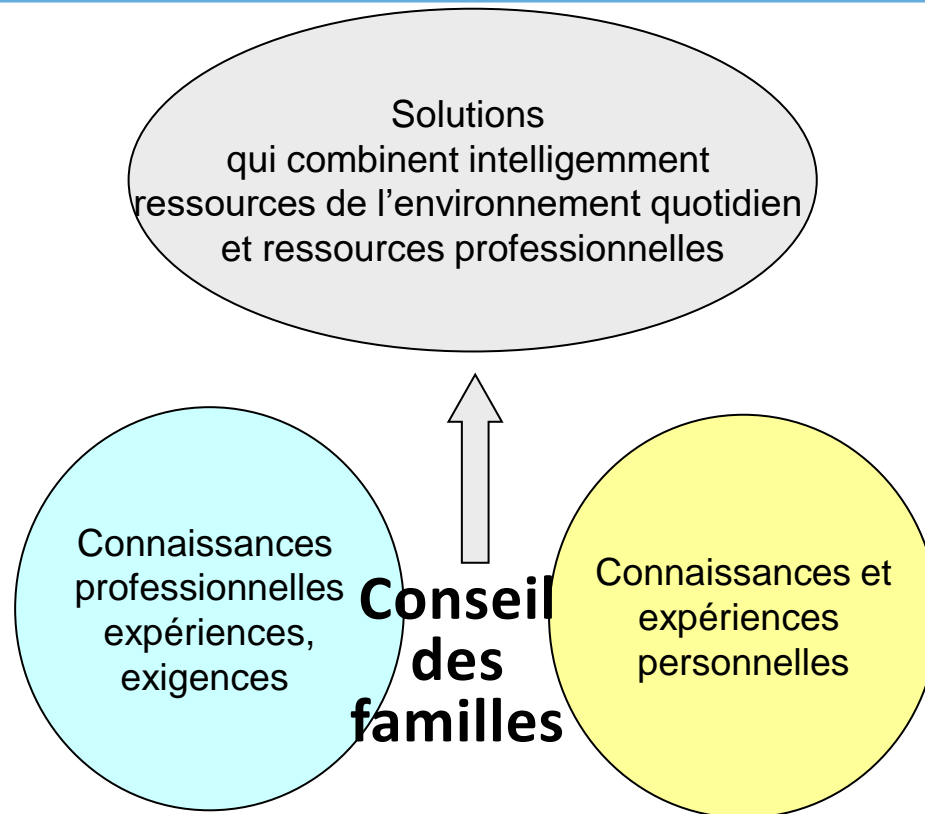
Mme Meier (44 ans), M. Meier (62 ans)

- Très pris par l'exploitation agricole, conditions (de logement) précaires
- Mme Meier semble très faible sur le plan cognitif
- M. Meier s'occupe de tous les rendez-vous avec l'école, la thérapie, etc.

DÉROULEMENT D'UN CONSEIL DES FAMILLES

1. Le mandat est donné par la famille & la personne référente
2. Préparation par la famille & coordinateur·rice neutre, qui s'abstient de se prononcer sur la solution
3. Réunion de famille / conseil de famille
 - a) Phase d'information
 - b) Moment privé en famille : « family-only »
 - c) Plan de solution et accords sur le travail à fournir
4. Mise en œuvre du plan de solution
5. Contrôle / vérification lors du conseil de suivi

UNIR LES FORCES



(Heike Hör, Familienrat-Büro Stuttgart)

CARACTÉRISTIQUES D'UN CONSEIL DES FAMILLES

- Prise de décisions
- Centré sur les enfants/jeunes
- Question ouverte, pas de solution prédéfinie
- « match à domicile » : le conseil des familles fait partie de la famille et de son réseau
- Indépendance et neutralité sur les solutions du coordinateur/de la coordinatrice
- Temps privé en famille (phase « family-only » pour trouver des solutions) comme espace « sans professionnel·le·s »
- Approbation sans réserve du plan de solution, pour autant qu'il soit sûr et légal

MÉCANISMES D'ACTION DANS LE CONSEIL DES FAMILLES

- Les personnes concernées se sentent prises au sérieux
- Plus grande acceptation du soutien professionnel
- Communication et collaboration améliorées entre les personnes concernées et les professionnel·le·s
- Des forces autorégulatrices
- La famille et son réseau relationnel en tant que décideurs
- Prise de responsabilité
- Valeur ajoutée apportée par l'action commune

EIGEN KRACHT CENTRALE, PAYS-BAS (1999 – 2023)

- Accord trouvé dans 96% des cas
- En moyenne 18 différents accords :
 - 80% avec l'aide de la famille et du réseau
 - 20% demandes à l'aide professionnelle
- Dans combien de cas une conférence peut-elle être réalisée ?
 - 71% réalisés
 - 15% plan sans conseil des familles
 - 14% pas de plan

Source : Arbeitshandbuch Familienrat, Verein FamilienRat Schweiz & Stiftung zkj

FAMILIENRATSBÜRO, JUGENDAMT STUTTGART (2010 – 2024)

FamilienRat
SCHWEIZ



617 conseils des familles lancés, dont 11 en préparation

- 321 conseils des familles menés à bien, 11 en préparation
- 181 solutions dès la phase de préparation
- 103 décisions en faveur d'autres solutions ou interruptions de la préparation
- 2 à 38 participant·e·s ; 11,3 participant·e·s en moyenne par conseil
- Durée : 1,5 à 9,5 heures
- En moyenne, 85% des tâches d'un plan sont assumées par la famille et les proches
- « Je conseillerais à d'autres un conseil des familles », déclarent 80,5% des participant·e·s de la famille et de l'entourage. Ils donnent en moyenne à leur conseil des familles la note de 2,0 (« bien »)

DEMANDE À LA FAMILLE !

... ou, selon les termes employés par une grand-mère berlinoise après un conseil des familles :

« Ick wa in drei Heime und hab vier Jören selbst uffjzogn. Dabei wa mir ditt Jugendamt nie ne echte Hilfe. Jetztte kommse uff eenmal uff de Idee, mir zu fragn. Natürlich kann ick watt für die Jungens tun. Ick frag mich nur, warum die erst jetztte fragn. » (« J'ai été dans trois foyers et ai élevé moi-même quatre enfants. L'Office de la jeunesse ne m'a jamais vraiment aidée. Maintenant, il leur vient tout à coup à l'idée de me demander. Bien sûr que je peux faire quelque chose pour les jeunes. Je me demande seulement pourquoi ils ne le demandent que maintenant. »

FAMILY GROUP CONFERENCE



« Cadeau des Maoris
au monde »

Merci pour votre attention !

Informations :

www.familienratschweiz.ch